

Une vraie place pour l'éducation populaire



Les inégalités et discriminations dans l'accès aux droits fondamentaux, la perte de confiance dans les décideurs politiques révèlent, entre autres, que notre société est en difficulté pour transmettre des valeurs, des savoirs, pour susciter pleinement les conditions satisfaisantes d'un nouveau contrat social. Cependant, alors que le tissu social se fragilise, que les clivages entre les groupes sociaux s'amplifient, en France, **les associations d'éducation populaire contribuent à établir des liens entre les personnes, entre les générations**. En construisant des espaces d'apprentissage et d'action collectifs, ces associations favorisent le développement de l'éducation permanente et non-formelle et confèrent ainsi du sens à la démocratie participative, à l'exercice de la citoyenneté.

La notion d'éducation populaire, héritée de Condorcet et des luttes pour une démocratie réelle dans notre pays, s'appuie sur des **valeurs de respect et de solidarité**. L'éducation populaire a pour projet **l'émancipation** de la personne et privilégie **l'action collective**. Elle vise à permettre à chaque enfant et à chaque adolescent, à chaque femme et à chaque homme de mettre en œuvre pleinement ses capacités intellectuelles, corporelles et sensibles dans toutes les situations de la vie sociale, économique, culturelle et politique et de **participer à la construction d'une société plus juste et plus démocratique**. Elle invente, pour cela, des démarches et des méthodes originales, fondées sur la découverte par chacun(e) de ses propres potentialités, l'implication des personnes, l'entraînement à la prise de décision, la discussion organisée dans l'espace public, l'exercice de l'esprit critique. L'éducation populaire concourt ainsi à la transformation de la société en créant des alternatives éducatives, culturelles, économiques, sociales et politiques dans lesquelles les individus peuvent être co-auteurs de leur devenir.

Les Associations d'Éducation Populaire en Chiffres*

- Plus de 430 000 associations d'éducation populaire (soit 49% du nombre total d'associations en France)
- 6 525 000 bénévoles
- Un budget cumulé de l'ordre de 18 milliards d'euros, soit 1,4 % du PIB
- Près de 680 000 emplois (environ 330 000 ETP)

*données 2000 d'après l'enquête Matisse CNRS (source étude de V. Tchernonog, G. Truchaux, S.

- ➔ Pour favoriser l'expression égale et l'écoute de tous les points de vue, les associations du CNAJEP revendiquent une réappropriation de l'espace public par les citoyens, reconnus comme acteurs essentiels du débat démocratique.
- ➔ Pour permettre la formation de citoyens actifs, émancipés et responsables, les associations du CNAJEP aspirent à la diffusion d'une éducation tout au long de la vie, non formelle et permanente. Elles oeuvrent pour l'accès de toutes et de tous aux savoirs, aux loisirs et aux cultures afin de rendre effectives une compréhension raisonnée et critique des informations et la valorisation des savoirs acquis par l'expérience.
- ➔ Les associations du CNAJEP défendent un modèle économique et social qui s'inscrive dans une perspective écologique du développement humain et s'appuie sur la capacité de chacun(e) à être coproducteur(trice) de la société dans laquelle il (elle) vit.
- ➔ Enfin elles considèrent que l'éducation populaire a une place dans le projet de transformation du monde et des relations sociales et revendiquent la reconnaissance et le soutien de leur projet et de leur action par les pouvoirs publics.

Les propositions du CNAJEP

1. La création d'une mission « éducation populaire » transversale, dans la LOLF

Parce que l'éducation populaire a une dimension transversale et qu'elle contribue à renforcer la République, il est nécessaire de créer, en application de la Loi Organique des Lois de Finances (LOLF) une mission « éducation populaire », création soumise au Parlement et dont les contenus auront été préparés en amont avec les acteurs de nos mouvements.

Parce qu'il doit s'agir d'une politique transversale nous demandons que cette mission soit déclinée dans des programmes portés par l'ensemble des ministères et organismes publics concernés (*Affaires Sociales, Agriculture, Culture, Education, Jeunesse, Ville, ACSE*)

2. L'assurance d'une action pérenne des associations de jeunesse et d'éducation populaire

Parce que les associations de jeunesse et d'éducation populaire ne peuvent être enfermées dans des logiques économiques de prestataires de services, nous demandons que soit assurée la pérennité de leurs actions grâce la signature de conventions pluriannuelles leur garantissant les moyens d'assurer leurs missions, comme le revendique la CPCA pour l'ensemble de la vie associative.

3. L'apport de l'éducation populaire à tous les échelons du territoire.

Parce que les associations de jeunesse et d'éducation populaire agissent au plus près des citoyens, il est nécessaire que l'Etat institue, en relation avec les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs concernés, un espace où pourrait s'élaborer un projet éducatif et culturel de territoire/proximité, qui intègre pleinement les structures porteuses d'initiatives en matière d'éducation formelle, non-formelle et informelle.

4. La concertation dans l'élaboration des politiques publiques

Parce que les associations de jeunesse et d'éducation populaire développent, dans la réalisation de leur projet, une réelle expertise, elles doivent être impliquées dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques en matière d'éducation, de formation, de culture, de temps sociaux, d'accompagnement des personnes, d'animation des territoires, de développement d'initiatives économiques solidaires et respectueuses de l'environnement naturel et humain...

5. La promotion de l'éducation populaire auprès de tous les citoyens

Parce que l'éducation populaire concerne l'ensemble des citoyens, nous demandons

- le lancement par l'Etat d'une campagne d'information tous publics, à l'instar de ce qui existe ou a existé pour d'autres champs de la vie sociale (solidarité, pratiques sportives...);
- l'inscription, au cahier des charges des chaînes de télévision publiques, d'une mission de valorisation des initiatives associatives dans le champ de l'éducation populaire.

6. Reconnaître l'éducation populaire comme outil de culture et contribution essentielle à l'éducation permanente

Parce que les actions des associations de jeunesse et d'éducation populaire sont ignorées ou méconnues par ceux-là même qui pourraient les soutenir, les diffuser ou les relayer auprès de la population, nous proposons que soient introduits dans tous les cursus de formation des fonctionnaires, enseignants, responsables et médiateurs des institutions culturelles, des modules obligatoires sur l'éducation populaire (histoire, enjeux et démarches), conçus avec des acteurs associatifs de l'éducation populaire et animés selon les méthodes développées par celle-ci.

7. Le rôle de l'éducation populaire dans la création de nouveaux espaces de représentation et de dialogue démocratique

Parce que le projet des associations de jeunesse et d'éducation populaire intègre cette dimension/ambition, l'Etat, en relation avec les collectivités territoriales, doit

- s'appuyer sur notre mobilisation et nos savoir faire pour mettre en place de véritables espaces de concertation, de dialogue et d'échanges avec les citoyens ;
- nous reconnaître comme des acteurs majeurs d'un vaste plan de formation des enfants, des jeunes et des adultes au dialogue civil et à la démocratie participative.

8. La reconnaissance des associations de jeunesse et d'éducation populaire dans un véritable dialogue civil

Parce qu'elles sont porteuses de mobilisation citoyenne et d'intérêt général, les associations de jeunesse et d'éducation populaire, relayant là aussi les demandes de la CPCA dont elles sont partie prenante, revendiquent une place instituée dans les processus et instances du dialogue civil.

Le CNAJEP
Paris, le 9 février 2007